

INITIATIVE AGRI NOUVELLE AQUITAINE

Initialement mis en place dans le cadre du schéma global de l'installation en agriculture sur le territoire aquitain, le prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de faciliter l'installation des candidats/candidates non éligibles à la DJA, soit par la reprise, soit par la création d'activité dans le secteur agricole.

Ce prêt d'honneur doit augmenter les fonds propres et faciliter l'accès au prêt bancaire.

Gestionnaire du fonds : Initiative Périgord - Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord

Nous contacter :

Initiative Landes

Sophie MORALES CRABOS

Tél. : 05.58.05.44.60

E-mail : sophie.morales@landes.cci.fr

Adresse : 293 Avenue Maréchal Foch BP 137 –
40 000 MONT DE MARSAN

Chambre d'Agriculture des Landes

Philippe DAVAUD

Tél. : 05.58.85.44.07

E-mail : Philippe.davaud@landes.chambagri.fr

Adresse : Cité Galiane BP 279 –
40 005 MONT DE MARSAN



Les financeurs et partenaires du fonds IANA :



4 bonnes raisons de solliciter un prêt d'honneur agricole



1 Vous bénéficiez d'un appui global,

En premier lieu, avant l'installation vous êtes accompagné(e) pour le montage du projet en partenariat avec votre Chambre d'Agriculture.

Enfin, nous suivons la bonne marche de votre entreprise et mobilisons un parrain/marraine.

Ces services sont sans frais.

Si vous reprenez une exploitation, vous bénéficiez des mêmes services.



Credits photos Chambres d'Agricultures

2 Vous accédez à un prêt d'honneur gratuit, sans intérêts et sans garantie,

Une fois votre projet finalisé, vous le défendez devant un comité d'experts(es) bénévoles.

Notre prêt d'honneur (de 5 000 à 20 000 €) est accordé sans intérêts pour une durée de remboursement de 3 à 7 ans (avec possibilité de différé de 9 mois maximum).

Avec ce prêt, vous pouvez financer tous vos besoins même votre besoin en fonds de roulement ou en investissements immatériels.

Ce prêt peut vous aider à suppléer un manque de fonds propres.



3 Vous obtenez un accès facilité à un prêt bancaire,

Ce prêt peut également vous permettre de convaincre votre banque de financer votre projet. 1 euros de prêt d'honneur déclenche en moyenne 8 euros de prêt bancaire.



4 Vous pouvez disposer d'un parrain qui aide à se poser les bonnes questions,

Vous bénéficiez de l'expérience d'un chef d'entreprise, d'une personne expérimentée. Sans jamais s'immiscer dans la gestion, le parrain/marraine écoute de façon bienveillante, aide à se poser les bonnes questions et à trouver les réponses, épaulé face aux difficultés et ouvre son carnet d'adresse.



Crédits photos Chambres d'Agricultures

Les conditions d'éligibilité :

- Créateur(trice) ou repreneur d'entreprise
- Entreprise ayant son siège social et sa SAU (au moins 80%) situés dans la Région Nouvelle Aquitaine
- **Porteur de projet non éligible à la Dotation Jeune Agriculteur(trice) (DJA)**
- Le plan de financement doit faire apparaître la mobilisation d'un prêt bancaire au moins égal au montant du Prêt d'Honneur.



© F. Achdou/Urba Images